

EDITORIAL

Finances publiques : notre petite commune peut-elle encore investir ?

Le permis de construire relatif aux travaux de réhabilitation de la salle polyvalente a été signé le 6 décembre dernier. L'Agence France Locale accorde à la commune un prêt à un taux de 1,647% sur 20 ans pour compléter le plan de financement de cette opération dont les fonds propres proviennent des terrains à bâtir vendus en 2017 et 2018 par la commune et qui bénéficie d'une aide de l'Etat à hauteur de 47 980 Euros. Un prêt à court terme a été souscrit pour la TVA à un taux de 0,27%. Place désormais à la consultation des entreprises pour des travaux qui pourraient débiter en avril prochain !

Preuve est donc faite que notre petite commune peut encore investir. Oui, mais dans quelles conditions ?

La marge de manœuvre est très faible : il est indispensable de dégager un excédent de fonctionnement, en augmentant la différence entre les dépenses et les recettes. Le principe paraît simple : réduire les premières et augmenter les secondes. Les dépenses de notre commune sont aux trois quarts constituées des participations aux structures intercommunales (école, crèche et voirie) et des frais de personnel. Mais les participations aux syndicats risquent fort d'augmenter ces prochaines années puisqu'il faudra remplacer les contrats aidés que l'Etat ne finance plus par des agents de la fonction publique...Et en décidant cette année le retrait de la commune de la compétence « voirie » du SIVOM de Boves, le Conseil Municipal a bien conscience qu'il devrait prévoir à son budget une réserve pour effectuer des travaux de réfection de la voirie. Au chapitre du personnel, l'effectif communal qui était de 5 agents en 2014 passera à 3 en 2019. Pour autant, il ne faut pas espérer de miracle du côté des frais de fonctionnement, car la plupart des économies possibles ont déjà été effectuées (changement de fournisseurs, extinction de l'éclairage public en pleine nuit, travaux réalisés en régie,...), et l'Etat confie régulièrement aux communes des obligations nouvelles qui alourdissent les charges.

Quant aux recettes, et dans la mesure où le Conseil Municipal s'abstient durablement d'augmenter le taux des taxes foncière et d'habitation, il ne reste guère que les tarifs de ses services qu'elle peut ajuster à la marge (concessions, locations,...).



Des guirlandes récupérées gratuitement dans le stock de la ville d'Amiens, qui ne consomment que très peu, et que l'on éteint pendant la nuit...un exemple parmi d'autres d'économies judicieuses !

Là encore, la prudence est de circonstance puisque l'Etat n'a pas encore défini les modalités de compensation de la suppression de la taxe d'habitation (Plus de 98000 euros de recette dans le budget 2018 de la commune et une dizaine de milliards pour l'ensemble des collectivités !).

C'est donc grâce à cette saine gestion que le Conseil Municipal est parvenu à dégager l'étroite marge financière qui lui permet d'engager ces travaux de réhabilitation de la salle polyvalente. Est-ce nécessaire de rappeler qu'à défaut de travaux, cet équipement était voué à la démolition, tant les manquements aux obligations réglementaires sont nombreux.

Pour autant, cet investissement ne freine pas le Conseil Municipal dans sa volonté de programmer d'autres investissements. Rappelons que les collectivités locales constituent un moteur important de l'économie.

Votre Maire, Dominique EVRARD

Travaux

Les aménagements de sécurité routière ont été (enfin) réalisés rue de Sains. Ils seront suivis d'ouvrages identiques rue de Saint Sauflieu en 2019.



Les disponibilités de la salle polyvalente début 2019:

La salle polyvalente reste proposée à la location pendant le premier trimestre 2019, puisque les travaux ne débiteront pas avant avril.

Elle est actuellement réservée pour les dates suivantes : 26 et 27 janvier, 2 et 3 février, 2 et 3 mars, 10 mars, 17 mars, 23 mars, 30 et 31 mars.

AU CONSEIL MUNICIPAL

La réunion du 24 septembre 2018

- Pour des raisons de santé, Dominique CROGNIER a souhaité quitter le Conseil Municipal.
- La nouvelle propriétaire de la parcelle située en haut de la rue de la Bachie a fait une demande d'extension du réseau basse tension à la FDE. Cette parcelle étant classée en zone N (naturelle), donc non constructible, le Conseil Municipal décide de refuser l'extension du réseau.
- Un calendrier prévisionnel des travaux de réhabilitation de la salle des fêtes a été établi. Le montant du prêt s'élèvera à 324 000 €.
- L'assurance de la commune a remboursé le montant du carburant volé cet été.

La réunion du 12 novembre 2018

Amiens Métropole a entamé, l'an dernier, une opération de thermographie aérienne qui permet de repérer les déperditions énergétiques des toitures. Des salons gratuits de restitutions individuelles seront proposés aux habitants qui pourront venir se renseigner et repartir avec la photographie thermique de leur logement et bénéficier de conseils et informations sur les aides financières et sur les dispositifs d'accompagnement. La date du 5 mars 2019 nous est proposée.

Marie-Claude BOUTIN

Les délibérations du Conseil Municipal sont consultables sur : <http://www.rumigny.fr/compte-rendus-des-reunions-du-conseil-municipal/>

LES MANIFESTATIONS COMMUNALES DE L'AUTOMNE

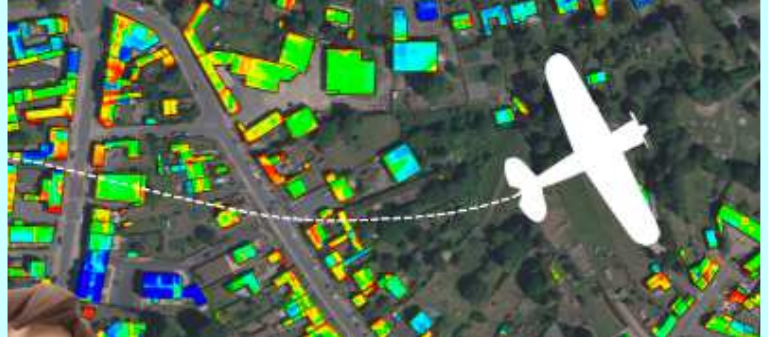
La journée des maladies cardio vasculaires du dimanche 9 septembre

La commune a bien volontiers accueilli une nouvelle fois les mutuelles de la fonction publique à la salle polyvalente. Deux parcours pédestres de 6 km et 12 km ainsi qu'un parcours VTT de 30 km étaient proposés, avec grand buffet de légumes et fruits offert, tombola et animation l'après-midi.



THERMOGRAPHIE AÉRIENNE

Amiens Métropole a engagé une opération de thermographie aérienne qui permet de repérer les déperditions énergétiques des toitures sur les communes de la métropole. L'hiver dernier, un premier survol a concerné 16 communes, dont Rumigny. Après analyse des données, des restitutions ont été programmées pour les habitants.



Dans un premier temps, des salons de restitution (de 10h à 18h) ont été organisés le 24 novembre à Thézy Glimont et le 8 décembre à Hébecourt. Les habitants ont pu ainsi venir se renseigner et repartir avec la « photographie thermique » de leur logement.

Des permanences avec le camion « LAURE » sont désormais programmées dans chacune des communes de la Métropole, de janvier à mars 2019.

Une permanence aura lieu le 5 mars à Rumigny. Des restitutions individuelles de clichés thermographiques seront proposées et des informations sur les aides financières et dispositifs d'accompagnement seront communiquées aux habitants.

La permanence aura lieu de 14h à 18h sur rendez-vous.

La pièce de théâtre « L'ennemi » jouée par la compagnie « Art tout chaud » le 19 octobre

Un soldat se trouve dans un trou. Face à lui, il y a celui qui ne le connaît pas et dont on l'a convaincu qu'il est le mal : l'ennemi ! Voilà le thème du spectacle que la Compagnie Art Tout Chaud est venue proposer aux enfants du regroupement pédagogique le matin, puis aux familles le soir du vendredi 19 octobre. La commune avait mis la salle polyvalente toute la semaine à disposition des comédiens. Merci à eux mais aussi aux agents communaux qui ont participé activement au montage, puis au démontage des décors !



D.EVRARD

VIE AU VILLAGE :
LA CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE 2018



Commencée par le traditionnel dépôt de gerbe devant le monument aux morts, la cérémonie de commémoration du 11 novembre 1918 s'est poursuivie par l'évocation des soldats originaires de Rumigny tués pendant la première guerre mondiale et dont les noms sont rappelés sur le monument aux morts, puis par la lecture du discours officiel du Président de la République.



Elle s'est conclue par la remise d'une récompense bien méritée à Marie-Claude BOUTIN, conseillère municipale. Marie-Claude a, en effet, reçu la médaille d'honneur régionale, départementale et communale (argent) au titre de la promotion de juillet 2018. Elle est accordée par le Préfet aux élus qui ont effectué au moins vingt années de mandat. Marie-Claude a été conseillère municipale du 17 mars 1989 au 15 mars 2001, Maire-adjointe du 16 mars 2001 au 14 mars 2008 et est à nouveau conseillère municipale depuis le 14 avril 2014.

Deux absences ont été soulignées : celles de Jean et de Monique RENÉ. Merci à vous deux pour votre fidélité aux cérémonies officielles, et notamment à toi, Jean, pour avoir si longtemps assuré la noble fonction de porte drapeau.



Véronique a remis sa récompense à Marie-Claude.



Les enfants de Rumigny morts pour la France pendant la première guerre mondiale

En 1915 :

Fernand Lucien BOUCHON, né le 17 novembre 1889 à Rumigny, cultivateur, soldat au 272e R.I. a été tué au Bois de la Gruerie le 1er mai 1915 à Vienne-le-Château (Marne).

Georges Cyprien Augustin CLABAUT, né le 14 novembre 1878 à Rumigny, cultivateur, soldat de 1e classe au 272e R.I. a été tué au Bois de la Gruerie le 3 juin 1915 à Vienne-le-Château (Marne).

Eugène Firmin CHOQUET, né le 13 juillet 1877 à Rumigny, jardinier, caporal au 272e R.I. est décédé des suites de blessures de guerre à l'ambulance n° 2 du 16e C.A. le 12 octobre 1915 à Somme-Tourbe (Marne).

Gaston Clotaire Vast Hilaire DELOBELLE, né le 6 février 1892 à Rumigny, soldat au 120e R.I., est décédé des suites de blessures de guerre à l'hôpital militaire de Verdun (Meuse) le 19 avril 1915.

Camille Marius Joseph VASSEUR, né le 13 mars 1892 à Rumigny, soldat au 72e R.I - 3e Cie, a été tué le 13 juillet 1915 au Bois Bolante (Meuse).

Joseph Aimé Ildevert WILL, né le 4 avril 1887 à Ailly-sur-Noye, jardinier, soldat au 54e R.I. est décédé à l'ambulance Saint Clément le 6 avril 1915 à Metz (Moselle).

En 1917 :

Adéodat Virgile François BLANCHE, né le 10 mars 1898 à Puisieux (Pas-de-Calais), soldat au 208^{ème} R.I. a été tué le 10 avril 1917 au Bois de Beaumarais (Aisne).

Souvenons-nous de leur sacrifice.

VIE AU VILLAGE : LA FETE COMMUNALE (fin août)



Débutée par la « soirée pizza » le samedi soir, l'édition 2018 a accueilli les traditionnels manèges et auto-tamponneuses jusqu'au lundi soir, la fête s'achevant autour du verre de l'amitié offert par la commune le lundi. La réderie, désormais concentrée autour du terrain scolaire, a fait le plein de stands.

L'EDITION 2018 DU TELETHON

Concert : Plus de cent personnes en comptant les enfants assistaient le 30 novembre au concert, donné dans une église agréablement chauffée. Ce fut l'occasion de découvrir des talents de haut niveau dont on n'aurait pas soupçonné l'existence si près de chez nous. En première partie, les cordes du quatuor *Entente 180* interprétaient l'adagio du quatuor *L'Empereur* de Haydn dans toute sa noblesse et son élégance, pour redoubler ensuite de virtuosité dans des mélodies irlandaises aussi gracieuses que légères. Après l'entracte, Rino Caron-Matsumoto donna au piano une impressionnante démonstration de puissance maîtrisée, faisant sonner comme un orchestre la basse de cette sonate *Waldstein* où Beethoven, recevant d'Erard un nouveau piano, s'était lancé dans la pleine exploitation de ses ressources. Même virtuosité impeccable, même richesse harmonique et mélodique ensuite dans la Ballade N° 1 de Chopin. Le public enthousiaste se leva pour applaudir l'artiste qui, malgré l'exécution d'un programme si exigeant, trouva la force de lui offrir un bis (Chopin).



Le surlendemain, un petit groupe de courageux se présentait à 10h pour la **randonnée pédestre** et fut récompensé par un réconfortant rayon de soleil à la sortie du bois semé. Remercions tous ceux qui ont participé au succès de ce Téléthon. Ses résultats dépassent les espérances des organisateurs. La recette (1.332 € dons compris) a été intégralement remise à l'AFM le 20 décembre.

Bernard GALTIER

AU COMITE DES FETES : La soirée karaoké du 24 novembre



Sympathique animation que cette soirée organisée par le comité des fêtes de Rumigny. La cinquantaine de participants s'est régalée avec les frites d'Yves LEDOUX. Les fricadelles initialement envisagées ont été remplacées par du potjevlesch, en raison de soucis d'approvisionnement consécutifs aux blocages des « gilets jaunes » ! Chacun a poussé la chansonnette, dévoilant des talents de natures diverses ! En tous cas, une bonne ambiance était au rendez-vous !

L'EXPOSITION DES ŒUVRES DE L'ASSOCIATION « INNOCENT'ART » du dimanche 14 octobre



Notre exposition a eu un franc succès et nous remercions les Ruminoises et Ruminois qui ont pris de leur temps le dimanche 14 octobre pour nous rendre visite et découvrir nos travaux. Ceci est un encouragement très important pour chacun d'entre nous.

La Présidente, Françoise ASSELIN

LE REPAS DES AINÉS du dimanche 9 décembre

Sous la direction de sa Présidente, Corinne BLANGER, le Comité des Fêtes de Rumigny a cette année encore accepté de relever le défi de la préparation du repas de Noël des aînés. Stéphane HERREBOUDT, assisté de sa petite famille et des membres du Comité ont préparé de succulents plats sur le thème du Périgord (confit de canard, salade périgourdine, suprême de chapon sauce Périgueux, gâteau aux noix accompagné de griottes...)

Un peu plus nombreux que l'an dernier, les aînés ont particulièrement apprécié l'ambiance joyeuse de cette édition 2018.



Merci à toute l'équipe du Comité et aux Conseillers Municipaux pour la bonne organisation de l'événement !



Stéphane s'est déjà proposé pour coacher la préparation du repas de l'édition 2019. Elle aura lieu dans la salle rénovée.

POPULATION LEGALE DE RUMIGNY : LA BARRE DES 600 HABITANTS EST FRANCHIE

La population « légale » de Rumigny a longtemps fluctué entre 560 et 595 habitants. Elle sera de 603 au 1^{er} janvier 2019.

CIMETIÈRE : ÇA POUSSE...

En application d'une décision du conseil municipal, et pour réduire les temps d'entretien du cimetière, certains espaces ont été engazonnés. Si le test est concluant, la solution sera étendue à d'autres allées.

Le Conseil Municipal a, d'autre part, décidé d'investir dans du matériel portatif électrique pour l'entretien des espaces verts.



A LA BIBLIOTHÈQUE :

Lecture jeune public : Sorcières (12 novembre)

En chapeau pointu, cape noire, baguette à la main, plusieurs enfants des petites classes arboraient pour l'occasion une belle tenue de circonstance. Quant à leurs aînés du CM, ils participaient dans une autre salle à une innovation dans le cadre d'un projet scolaire : c'est Baptiste, Camille, Davide - Eden, Fantine et Marc-Aurèle (précédés par la jeune Romane) qui, bravement, ont assuré une partie importante de la lecture. Merci aux organisateurs, et en particulier à Françoise, Marie-Claude et Nicola dont les lectures ont mis en valeur plusieurs classiques du répertoire.



Prochaine animation : l'écrivain Philippe LACOCHE vient le lundi 4 février à 20h présenter *La Baie fait un somme* en compagnie de Clément FOUCARD auteur des photographies.

Nouveautés

Leurs Enfants après eux, de Nicolas MATHIEU, prix Goncourt 2018, est arrivé ainsi qu'*Idiotie*, dernier livre de Pierre GUYOTAT prix spécial du jury du prix Femina. Parmi les autres parutions de l'année, on savourera *Millésime 58*, malicieuse fantaisie d'Antoine LAURAIN, l'auteur de *La Femme au carnet rouge*.

Horaires de vacances : interruption de la permanence du mercredi, qui reprend le 9 janvier. Autres horaires inchangés.

Bernard GALTIER

ASTUCES NATURELLES

LA COQUILLE D'HUITRE

C'est une perle pour empêcher les dépôts de calcaire au fond de la bouilloire. Nettoyez-la puis mettez-la au fond de la bouilloire, elle retiendra le calcaire. Changez-la dès qu'elle est blanche. Elle sert aussi à supprimer le calcaire des cafetières et du lave-vaisselle, fabriquer un engrais ou repousser limaces et escargots.

L'EAU DES POMMES DE TERRE

L'eau de cuisson des pommes de terre redonne de l'éclat au carrelage. Pour cela, faites cuire 1 kg de pommes de terre dans un grand volume d'eau non salée. Récupérez l'eau encore chaude et versez-la directement sur le sol, frottez, laissez agir 10 minutes avant de rincer avec une serpillière. Elle sert aussi à éliminer les mauvaises herbes, à nettoyer l'argenterie et l'étain.

LE MARC DE CAFE

Éliminez les mauvaises odeurs du réfrigérateur en y déposant du marc de café dans une coupelle. Il sert aussi à chasser les fourmis, à désodoriser les canalisations, à enrichir le compost.

NOËL... à la crèche intercommunale (Hébécourt)

Le 14 décembre, les enfants fréquentant la crèche d'Hébécourt se sont réunis auprès du Père Noël. Celui-ci a entonné avec eux tous les chants de Noël. Dans une telle ambiance, comment s'étonner qu'aucun d'eux n'ait pleuré ?



...et sur la commune de Rumigny le 15 décembre !

C'était au tour de la commune de Rumigny d'accueillir les enfants de 3 à 10 ans pour le Noël traditionnel. Ils ont sagement assisté à la projection d'un dessin animé. Le Père Noël, équipé de son traîneau et chargé de cadeaux, a été acclamé. Enfants et parents ont pu profiter d'une collation offerte par la commune.



Véronique DUQUESNE

Marie-Claude BOUTIN

CALENDRIER DES PROCHAINES MANIFESTATIONS (janvier-avril 2019)

Samedi 26 janvier Assemblée générale du Comité des fêtes en Mairie à 17h (CF)



Mardi 5 mars
Visite du camion LAURE (thermographie)



Samedi 23 mars
Soirée du foot (F)



(AB : amis de la bibliothèque - CA : club de l'amitié - CF : comité des fêtes - C : commune - F : Club de football de Rumigny)

Lundi 4 février Soirée littéraire avec Philippe LACOCHE - Bibliothèque (AB)



Dimanche 10 mars
Repas de printemps (CA)



Samedi 20 avril
Chasse aux oeufs (C) Salle polyvalente



Samedi 2 mars
Soirée dansante (CF) Salle polyvalente



Dimanche 17 mars Concert de l'orchestre de Picardie
Salle polyvalente (C)



Dimanche 28 avril
Grand prix de Rumigny cycliste (C)



LA REFORME ELECTORALE RENTRE EN VIGUEUR LE 1^{er} JANVIER 2019

Pour lutter contre l'abstention et afin de réduire le nombre de non-inscrits et de mal-inscrits, les lois du 1er août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ont modifié les règles électorales. Elles ont prévu des mesures pour rapprocher les citoyens du processus électoral et ont créé un nouveau système de gestion des listes électorales : le répertoire électoral unique (REU).

Cette réforme a renforcé les prérogatives du Maire en la matière en lui confiant la responsabilité des inscriptions et des radiations. En outre, elle a institué une commission de contrôle chargée d'opérer un contrôle a posteriori sur les décisions du Maire et d'examiner les recours administratifs préalables qui seraient formés par les électeurs concernés.

Pour les citoyens, les conditions d'inscription sur les listes électorales ont été assouplies :

A compter du 2 janvier 2020, les demandes d'inscription peuvent être déposées, au plus tard, le sixième vendredi précédant le scrutin, soit 37 jours. Pour les élections européennes du 26 mai 2019, la date limite d'inscription est donc fixée au dimanche 31 mars 2019.

Les enfants de moins de 26 ans des électeurs qui ont leur domicile réel dans la commune ou y habitent depuis six mois au moins peuvent désormais s'inscrire sur la liste électorale de la commune de leurs parents (cas des étudiants ou des jeunes travailleurs).

La durée requise d'inscription sur le rôle fiscal afin de pouvoir solliciter son inscription sur la liste électorale communale est réduite de cinq à deux ans. Les personnes ayant acquis la nationalité française ainsi que les jeunes qui atteignent la majorité entre les deux tours de scrutin seront inscrits d'office par l'INSEE qui en informera la commune par le biais du REU.

Présentation des fonctionnalités du système de gestion du REU

Le répertoire électoral unique, géré par l'INSEE aux seules fins de gestion du processus électoral, a été initialisé à partir des listes électorales arrêtées le 28 février 2018. Il constitue un répertoire national d'électeurs qui aura vocation à centraliser les modifications réalisées sur les listes électorales notamment par les communes.

A cet égard, le Maire peut saisir directement l'inscription d'un électeur via ce système de gestion qui vérifiera la régularité de l'inscription validée par le Maire en s'assurant notamment que l'électeur n'est ni décédé, ni en incapacité électorale. Si c'est le cas, le système l'intégrera dans le REU et le rattachera à la commune. A l'inverse, si l'électeur est décédé ou frappé d'une incapacité électorale, la prescription d'inscription du Maire ne sera pas validée dans le REU et la commune en sera informée.

Les radiations volontaires ou à l'initiative de la commune seront notifiées au système de gestion qui les intégrera dans le REU. Le système de gestion procédera à la radiation d'office des électeurs décédés ou ayant perdu leur capacité électorale. Les électeurs radiés ne sont pas exclus du REU, excepté ceux qui sont décédés, mais seul leur rattachement à une commune ou à un consulat est suspendu.

S'agissant des inscriptions d'office, l'INSEE intégrera directement dans le REU les jeunes atteignant l'âge de 18 ans et les personnes ayant acquis la nationalité française. Après vérifications, il appartient au Maire de radier les personnes qui n'auraient pas d'attache avec la commune.

Les inscriptions d'office ordonnées par une décision de justice se font également via le système de gestion lui-même.

De manière générale, les électeurs sont inscrits selon leur état-civil connu dans le répertoire national d'identification des personnes physiques (RNIPP).

Dominique EVRARD

ETAT CIVIL

Naissances :

Suzanne DAUTEVILLE (rue du Quai) est née le 31 octobre 2018.

Décès :

Madame Christiane SAVOY est décédée le 4 octobre 2018. Elle était née le 22 décembre 1933 à RUMIGNY.

Madame Bernadette WRONA, née BRASSART, est décédée le 13 octobre 2018. Elle était née le 29 avril 1933 à SAINT-RIQUIER (Somme).

Madame Francine DEVISME est décédée le 11 novembre 2018. Elle était née le 31 août 1945 à RUMIGNY.

Monsieur Alain COUDERT est décédé le 30 novembre 2018. Il était né le 14 avril 1961 à RUMIGNY.

Madame Dominique CROGNIER est décédée le 1^{er} décembre 2018. Elle était née le 19 juillet 1953 à LA FÈRE (Aisne).

Madame Marie-Thérèse BETTE est décédée le 14 décembre 2018 à LA MOTTE-TERNANT (Côte d'Or). Elle était née le 12 mai 1939 à RUMIGNY.



Dominique CROGNIER (à droite sur cette photo) nous a quittés le 1^{er} décembre. Impliquée dans la vie communale, Conseillère Municipale, adhérente du Comité des Fêtes, elle nous laisse de merveilleux souvenirs de moments de convivialité dont elle était souvent l'initiatrice. Artiste talentueuse (elle affectionnait particulièrement l'aquarelle et la gravure), elle était à l'origine de la création de l'association communale « Innocent'Art » et avait communiqué sa passion aux enfants de l'école dans le cadre des Temps d'Activité Périscolaires.



Mariages

Le 13 octobre :
Jérémy DUQUESNE et
Camille DEVEYCX

Le 15 décembre :
François PRÉVOST et
Catherine MALINGUE



JOURNAL DE RUMIGNY : Bulletin d'information de la commune de Rumigny.

Directeur de la publication : Dominique EVRARD.

Comité de rédaction : Gérard ADT, Félicie ANDRIEU, Marie-Claude BOUTIN, Jean-Baptiste CARON, Véronique DUQUESNE, Hélène FABRER, Richard MONNEHAY, Vadim VANKERCKHOVE.

Ont participé à l'élaboration de ce numéro 17 : Gérard ADT, François BONNECHÈRE, Corinne BLANGER, Marie-Claude BOUTIN, Véronique DUQUESNE, Dominique et Thérèse EVRARD, Hélène FABRER, Bernard GALTIER.

Photographies de : Christèle BELVAL, Corinne BLANGER, Véronique DUQUESNE, Dominique et Thérèse EVRARD, Bernard GALTIER.

Mise en page : Dominique EVRARD. **Site internet de la commune :** www.rumigny.fr.

Adresse de messagerie : mairie.rumigny@gmail.com **Imprimé par la Mairie de Rumigny. Dépôt légal.**

Animaux perdus ou trouvés : rendez-vous sur le site internet de la commune à la page : <http://www.rumigny.fr/animaux-de-compagnie-perdus-ou-trouves/> et pensez à prévenir la Mairie par un message dès que votre animal est rentré à la maison !

D'autres photos sur : <http://www.rumigny.fr/category/actualites/>